



**DÉCLARATION DE RABAT,
ISSUE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE
L'AFRIQUE DU NORD EN PRÉLUDE DU 9^{EME}
CONGRES PANAFRICAIN**

Sous le thème
« **Panafricanisme et Migration** »

18 avril 2024

NOUS, participants de la Conférence Régionale de l'Afrique du Nord, tenue en format virtuel, le 18 avril 2024, sous la présidence du Royaume du Maroc et de la République togolaise, en prélude au 9^e Congrès Panafricain, prévu **du 29 octobre au 02 novembre 2024 à Lomé** autour du thème « Renouveau du panafricanisme et rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions multilatérales : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir » ;

REPRÉSENTANT nos Gouvernements nationaux, les organismes locaux et régionaux et les organisations de la société civile ;

RECONNAISSANT le rôle et l'engagement forts de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en Sa qualité de Champion de l'Union Africaine sur la question de la migration, dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda Africain sur la Migration, mettant en avant une vision nouvelle dans la gestion des migrations africaines et de la gouvernance en Afrique ;

SALUANT les efforts déployés et le travail réalisé par la République togolaise et le Haut Comité en charge de l'Agenda de la Décennie 2021-2031 des Racines et de la Diaspora Africaine visant à accompagner les diasporas africaines dans une logique de co-développement et de croissance partagée ;

SALUANT également la pertinence du thème « *Panafricanisme et Migration* » de cette conférence régionale de Rabat et les conditions excellentes dans lesquelles les travaux se sont déroulés ;

SE FÉLICITANT du renouveau et du regain d'intérêt actuel pour un panafricanisme renouvelé qui contribuera à fédérer davantage les initiatives des pays africains et des autres parties prenantes ainsi que les mobiliser autour des causes nobles et communes ;

SOULIGNANT la nécessité de renforcer la coopération, l'intégration et l'unité d'action du Continent africain afin de promouvoir une meilleure gouvernance de la migration ;

RAPPELANT l'importance pour les pays africains de mettre en cohérence leurs stratégies nationales de gestion de la migration avec les Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

INSISTANT sur l'importance de renforcer le rôle des Communautés Économiques Régionales en tant que pivots centraux des actions de la diaspora africaine sur le continent ;

RÉAFFIRMANT le rôle important de l'Union africaine pour une gestion ordonnée et coordonnée des migrations en établissant un certain nombre de dispositifs dont le Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique (MPFA) et son Plan d'action 2018-2030 ;

RECONNAISSANT les progrès réalisés au niveau mondial depuis l'adoption, à Marrakech, le 10 décembre 2018, du « Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Régulières et Ordonnées » (PMM), ainsi que par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 19 décembre 2018, et destiné à couvrir les migrations

internationales dans toutes leurs dimensions à travers une approche globale et exhaustive ;

RAPPELANT les acquis et les avancées de la coopération africaine en matière de gestion des migrations, et réaffirmant notre engagement à apporter nos contributions aux réflexions globales dans la perspective d'apporter des solutions appropriées et adaptées aux spécificités du continent africain aux défis que représente le phénomène migratoire ;

RECONNAISSANT la nécessité de renforcer les relations entre la diaspora africaine et le continent dans l'optique d'impliquer davantage les Africains de l'extérieur et les Afro-descendants dans la quête de la prospérité et du développement économique et social ;

SOULIGNANT la nécessité de développer et de mettre en œuvre plus de programmes et de projets offrant à la Diaspora et aux Afro-descendants plus de chances et d'opportunités sur le continent ;

AYANT CONSCIENCE de la contribution de la diaspora et des Afro-descendants dans la promotion du continent africain à l'étranger et de l'importance d'opérer un profond changement du narratif sur les diasporas africaines ;

IDENTIFIANT les causes profondes et les opportunités de la migration et la nécessité d'investir davantage dans le développement du continent africain ;

NOUS nous ACCORDONS sur les conclusions et recommandations suivantes :

1- S'AGISSANT DU PANAFRICANISME, DE LA MIGRATION ET DE LA GOUVERNANCE

- **ŒUVRER** dans l'intérêt de notre continent en encourageant les pays africains à renforcer leur coopération régionale pour mieux gérer les flux migratoires à travers les Communautés Économiques Régionales (CERs) ;
- **METTRE EN PLACE** des politiques harmonisées et des mécanismes de coordination en matière de migration et de gouvernance ;
- **MOBILISER** les voies et moyens nécessaires pour opérer le changement de narratif sur la mobilité humaine et les migrations ;
- **MAINTENIR** un contact étroit et de proximité avec les différentes générations de migrants et les Afro-descendants ;
- **MOBILISER** les migrants et les Afro-descendants dans le cadre du renouveau du panafricanisme autour de la question de réforme des institutions multilatérales et d'une meilleure représentativité de l'Afrique dans la gouvernance mondiale ;

- **RÉITÉRER** la nécessité pour le Continent de se doter de données fiables et vérifiables sur les flux et les tendances migratoires en Afrique.
- **APPELER, à cet égard**, l'Observatoire Africain des Migrations (OAM) à renforcer les capacités des États membres dans la collecte des données et statistiques fiables relatives à la migration africaine ;
- **S'ATTAQUER** aux causes sous-jacentes qui incitent les citoyens africains à migrer, en ciblant la pauvreté, la discrimination et les déplacements dus aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ;
- **COMBATTRE** les facteurs de vulnérabilités ainsi que les violations des droits de l'homme et du droit international en matière de migration ;
- **ASSURER** le droit à la vie dans le cadre des migrations tout en garantissant l'accès aux services essentiels et en éliminant toute forme de discrimination ;
- **S'ASSURER** que les accords bilatéraux et multilatéraux avec les partenaires soient en cohérence avec les valeurs humaines et les objectifs africains en matière de gestion et de gouvernance de la migration ;
- **DIVERSIFIER** et **ÉLARGIR** les voies d'une migration sûre, ordonnée et régulière, en prenant en considération les besoins spécifiques des migrants vulnérables.

2- S'AGISSANT DU PANAFRICANISME, DE LA MIGRATION ET DE LA DIASPORA

- **RECONNAÎTRE** la contribution substantielle de la Diaspora africaine à la réalisation des Objectifs de développement durable, en particulier la cible n°10 des Objectifs de Développement Durable ;
- **ENCOURAGER** l'engagement et la contribution positive de la diaspora africaine au développement économique, social et culturel de leurs pays d'origine, en facilitant les transferts de compétences, d'investissements et de connaissances ;
- **PROMOUVOIR** les opportunités d'investissement pour les diasporas dans leurs pays d'origine et sur l'ensemble du continent ;
- **ENCOURAGER** les États africains à établir des plans stratégiques nationaux sur les transferts d'argent dans les pays de réception en vue de mettre en exergue les champs prioritaires pour l'amélioration de la formalisation des transferts ;

- **ENCOURAGER** l'adoption de mesures incitatives à la diaspora pour lui permettre de promouvoir davantage leurs contributions actives en faveur de leurs pays d'origine ;
- **RÉAFFIRMER** la pertinence de la Déclaration de Rabat, issue du Forum sur la réduction des coûts de transfert de fonds de la Diaspora Africaine, tenu à Rabat, le 12 janvier 2023 et **APPELLE à** :
 - **AMÉLIORER** la communication et la collecte des données stratégiques relatives aux flux de transferts de fonds et les caractéristiques des marchés africains pour éclairer l'action des décideurs ;
 - **FAVORISER** le fléchage des envois de fonds vers l'investissement productif, notamment à travers des programmes adaptés prévoyant un accompagnement de proximité, des mesures d'incitation et d'appui ainsi que des produits financiers à même de canaliser davantage leurs flux financiers vers les activités économiques ;
 - **PROMOUVOIR** un environnement propice et favorable d'un point de vue légal et juridique, garantissant l'efficacité du marché et la baisse du coût des transferts d'argent, et ce à travers la diversification des canaux et la suppression des exclusivités ;
 - **CRÉER** des synergies entre la Diaspora, les autorités locales, la société civile et le secteur privé dans les pays africains, afin de mettre en place des projets de développement, et de promouvoir l'intégration de la migration dans les stratégies sectorielles de développement au niveau national, régional et international ;
- **ENCOURAGER** les ambassades africaines dans le monde entier, de faire une année de l'Afrique dans les pays de résidence ;
- **FAVORISER** la création de ponts entre l'immigration nord-africaine et l'immigration sub-saharienne, notamment dans les pays de résidence ;
- **METTRE EN PLACE** un réseau de chercheurs africains sur la migration, pour produire des études et analyses comparées sur les défis et tendances de la migration africaine ;
- **DÉCIDE** de soumettre les conclusions et recommandations de la Conférence régionale de Rabat, intitulées « Déclaration de Rabat » au 9^{ème} Congrès Panafricain de Lomé.